

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

Prise de position

Pour une politique durable de l'eau dans l'intérêt public

1. Objectifs d'une économie durable des eaux

L'objectif d'une politique de l'eau tournée vers l'avenir doit être une exploitation des ressources hydriques écologiquement durable, équitable sur le plan social et économiquement viable. Une politique de l'eau en prise sur l'avenir, respectueuse des principes du développement durable, doit par ailleurs considérer l'environnement, la société et l'économie dans leurs interdépendances. En fait, les piliers d'une économie durable de l'eau tiennent en ces termes:

- pouvoir de décision démocratique pour les citoyens ou leurs parlements sur toutes les questions importantes liées à la politique de l'eau et à l'économie des eaux;
- prix de l'eau abordable pour tous les citoyens, couvrant les frais d'exploitation et d'entretien ainsi que les amortissements;
- contexte général favorable à la protection de l'environnement et qualité élevée des eaux suisses;
- conditions d'emploi équitables (sécurité de l'emploi, salaires, prestations sociales);
- pas de bénéfices dépassant les moyens nécessaires aux rénovations tirés de l'alimentation en eau pour les collectivités publiques ou privées;
- alimentation en eau effectuée si possible à partir des ressources régionales pour garantir une qualité optimale de l'eau.

L'eau remplit plusieurs fonctions à la fois: l'homme a besoin d'eau pour ses besoins fondamentaux – boire, préparer les repas, garantir l'hygiène. Elle est en outre une ressource économique utile à l'homme dans des activités telles que la pêche, l'agriculture, l'industrie, pour les transports et les loisirs. L'eau est un élément essentiel pour chaque écosystème et chaque paysage et constitue par ailleurs des espaces vitaux propres dans l'environnement. La gestion de l'eau doit donc remplir des tâches multiples.

2. L'eau: bien public ou marchandise commerciale?

En Suisse, ce sont essentiellement des entreprises publiques qui s'occupent de l'alimentation en eau. Nul n'ignore que leur savoir-faire dans les domaines de l'économie des eaux, de la gestion des eaux usées et du relèvement de la qualité de l'eau par des mesures écologiques adaptées est très vaste et permet, grâce aux compétences techniques des pouvoirs publics, de prendre des décisions démocratiques fondées. Il existe par ailleurs un certain

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

nombre de compagnies privées, mandatées par certaines collectivités publiques, qui s'occupent de l'alimentation locale ou régionale en eau.

Le groupe de travail «L'eau – un bien public» est d'avis que les principes de cette structure sont à conserver. Il s'oppose résolument aux courants actuels, sous-tendus par diverses idéologies, visant à privatiser l'alimentation publique en eau et à confier cette tâche à des grands groupes internationaux, qu'ils soient suisses ou étrangers. L'eau ne doit pas devenir une marchandise purement commerciale. La part publique de l'économie des eaux est bien plus importante que sa composante commerciale. Une économie durable des eaux ne s'accommode par ailleurs pas d'une privatisation du savoir-faire dont disposent actuellement les collectivités publiques. Notre avis en la matière se fonde sur les réflexions suivantes:

a) La privatisation complète de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées va à l'encontre d'une utilisation durable de l'eau.

En général, des arguments d'économie de marché sont avancés pour plaider en faveur d'une privatisation complète de l'alimentation en eau sur le modèle de celle qui a eu lieu dans les télécommunications ou dans le secteur de l'énergie. Les problèmes de la garantie à long terme d'une quantité suffisante d'eau potable de haute qualité et des mesures écologiques appropriées risquent à cet égard d'être passés sous silence. De la même manière, une perspective relevant uniquement de l'économie de marché occulte cette particularité de l'eau de constituer une ressource irremplaçable et indispensable à la vie et à la survie. Or une telle réalité va à l'encontre de tous les postulats de la durabilité:

- Le contrôle démocratique sur des entreprises centrales fournissant des services communaux de base et sur les décisions stratégiques de l'alimentation en eau et de l'évacuation des eaux est affaibli ou totalement gommé.
- Les grands groupes privés de l'alimentation en eau axés uniquement sur le profit ont forcément tendance à prendre des décisions stratégiques, concernant l'approvisionnement par exemple, sur la base de considérations purement économiques (nappes souterraines plutôt que filtration par la rive; exploitation d'eau de pluie et d'eaux grises; utilisation plus efficace contre prospection de nouvelles réserves). Des prescriptions légales ne pourront qu'atténuer légèrement cette contrainte de dégager des bénéfices. Au fil du temps, ces Konzerns en viennent à exiger des pouvoirs publics de payer les soi-disant «coûts ou investissements écologiques supplémentaires» avec l'argent des contribuables.
- Le principe d'une alimentation réalisée si possible à partir de sources régionales risque d'être oublié en cas de privatisation globale de l'économie des eaux car, pour des groupes privés, l'extension forcée des réseaux de distribution à grande distance recevant des ressources hydriques particulièrement abondantes et faciles à exploiter, peut s'avérer plus lucrative.
- Comme l'économie privée doit faire le plus d'argent possible avec l'eau qu'elle vend, cette dernière n'est plus perçue comme un bien essentiel et précieux mais comme une simple marchandise. Les groupes privés de l'eau ont tendance à augmenter leurs ventes plutôt qu'à les stabiliser ou à les réduire et, partant, favorisent le gaspillage.
- Libre jusqu'ici, le transfert de connaissances et d'expériences touche à son terme car, avec une économie des eaux totalement privatisée, les nouveaux développements sont protégés par le secret commercial ou soumis au droit de brevet s'agissant de l'exploitation d'installations d'infrastructures. Les pouvoirs publics perdent en outre tout leur savoir-faire essentiel en matière d'économie des eaux et deviennent tributaires dans leurs décisions futures des experts d'intérêts privés.

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

- Mais cette perte de savoir-faire menace aussi les entreprises privatisées, auparavant publiques. Par la mise sur la touche de spécialistes de la gestion des eaux on met en péril des compétences techniques réunies durant des décennies dans ce domaine.
- L'effet positif sur l'emploi d'une gestion orientée vers l'écologie est réduit à néant dans les groupes privés qui vivent sous le diktat de la valeur des actions.

b) Les efforts de privatisation poursuivent uniquement des buts financiers.

Les grands groupes internationaux considèrent l'eau comme le pétrole de ce siècle car une eau de la qualité désirée se fait toujours plus rare et reste cependant à ce point irremplaçable pour tout être humain qu'en bonne logique commerciale – et vu la poussée démographique –, on peut à coup sûr tabler sur une hausse des ventes à long terme et sur des prix régulièrement revus à la hausse. Les composantes de la garantie des conditions d'existence, de la prévention de la vie ainsi que de la culture de vie liée à l'eau passent à la trappe dans le secteur public. Les nations, régions ou communes privatisant leur système d'alimentation en eau avancent en général des arguments ressortissant à une économie libérale qui ne résistent le plus souvent pas à une analyse détaillée.

- L'eau constitue un «monopole naturel», contrôlé à juste titre par les pouvoirs publics. Privatiser les monopoles naturels et les placer sous la responsabilité de groupes privés ne sert qu'à remplir les poches de quelques-uns aux dépens du bien-être commun.
- La situation financière précaire de quelques communes et les investissements à consentir dans l'infrastructure de distribution d'eau et d'évacuation des eaux poussent à privilégier les arguments économiques à court terme. Vendre la propriété communale ne fait toutefois que diminuer provisoirement les dettes.
- En Suisse, dans leur écrasante majorité, les adductions publiques d'eau sont rentables, s'autofinancent grâce aux taxes d'eau et font l'objet d'une politique responsable, échelonnée sur plusieurs décennies, de renouvellement et d'entretien des infrastructures. De plus, les prix de l'eau sont modiques.
- Dans l'optique des consommateurs, il n'y a pas de raison plausible de confier l'économie suisse des eaux à des acteurs privés. La qualité de l'eau livrée est bonne et tout un chacun peut s'acquitter de son prix.
- Les groupes privés ont un horizon commercial bien plus immédiat que celui des acteurs publics. Ils ont par conséquent tendance à négliger l'entretien des infrastructures. En Angleterre, de grands groupes privés ont aujourd'hui l'intention de revendre leurs infrastructures aux collectivités publiques. Les Konzerns privés doivent en outre obtenir des prix plus élevés car toutes les grandes entreprises du secteur privé doivent dégager un profit extraordinairement élevé de 15 à 20% sur le capital propre engagé pour parvenir à se refinancer sur les marchés financiers. En Angleterre par exemple, les actionnaires ont reçu en moyenne 11 à 13% en moyenne pendant 10 ans.
- Les pays qui ont totalement privatisé leur alimentation d'eau n'ont pas de cas d'efficacité accrue à mettre à leur actif dans ce domaine. Au contraire, en Angleterre et au Pays de Galles, les groupes privés sont aujourd'hui contraints par l'autorité de surveillance de réduire les prix de l'eau de 12% en moyenne – et donc de verser des dividendes moins juteux à leurs actionnaires. A la longue, cela peut mettre ces groupes dans une situation économique difficile et rendre une nouvelle étatisation nécessaire (avec les coûts que cela implique!). Naturellement, les groupes privés partent du principe que les autorités publiques de surveillance feront preuve de compréhension pour les contraintes liées aux

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

marchés financiers et leur octroieront suffisamment de temps pour des hausses des prix et des rendements.

- En général, les investisseurs privés s'intéressent uniquement aux branches et aux entreprises lucratives de la distribution d'eau et de l'évacuation des eaux usées. Ils préfèrent l'adduction d'eau fraîche, dont chaque homme est tributaire, et négligent l'évacuation des eaux usées. De la même manière, ils marquent leur préférence pour les adductions d'eau dans les zones densément peuplées plutôt que dans les contrées rurales où la rentabilité s'avère moindre. C'est volontiers qu'ils laissent ces dernières aux pouvoirs publics. De plus, à l'échéance du contrat de reprise, l'exploitation de l'eau peut être remise à la commune. Lorsque l'exploitant privé a trop peu investi dans l'installation – ce que les contraintes légales ne peuvent empêcher comme le montre l'exemple anglais –, la commune doit prendre à sa charge les frais élevés qui en résultent.

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

3. Un commerce libéralisé et fonctionnel de l'eau mettrait sérieusement en péril la qualité de l'eau potable.

La suppression des monopoles territoriaux au niveau de la fourniture d'électricité et des télécommunications a rimé avec la prise en compte de «droits de conduite» pour des tiers dans les réseaux existants. Seule cette possibilité met en concurrence divers prestataires de services pour les mandats donnés par les consommateurs finaux.

La privatisation complète de l'alimentation en eau pourrait amener à relier diverses régions d'approvisionnement par des conduites interconnectées et à proposer aux consommateurs finaux de l'eau de deux ou trois groupes privés se faisant concurrence.

Mais l'eau de boisson n'est pas un bien homogène et toujours identique. En fonction de la source considérée, elle présente des paramètres physiques, chimiques et microbiologiques différents. Si des eaux potables très diverses sont mélangées, le danger de modifications négatives hypothéquant ou excluant une utilisation comme eau potable est considérable.

Si on voulait donc mettre en place un marché de l'eau ouvert à la concurrence en privatisant complètement sa distribution, notre eau de boisson perdrait à coup sûr de sa qualité. Elle devrait être chlorée, ce qui la plupart du temps est inutile en Suisse. Dans certaines régions, elle deviendrait même impropre à la consommation.

4. Nos exigences

1.) L'eau doit figurer comme bien public dans la constitution fédérale.

Pour la vie des êtres humains sur terre, avec l'air et le sol, l'eau est la seule ressource impossible à remplacer par d'autres biens. Il s'agit donc d'un bien à part, qui doit rester public, et qu'il s'agit de soumettre à un contrôle démocratique. Elle ne doit pas devenir une marchandise comme une autre ni le pétrole de ce siècle.

Nul besoin donc de modifier la structure actuelle de l'alimentation suisse en eau. Ce système est garant d'une eau propre à des prix abordables et permet de poursuivre les efforts entrepris en direction d'une économie des eaux écologiquement durable. La privatisation totale des entreprises publiques spécialisées, lesquelles fonctionnent à merveille, n'a donc pas de sens. L'alimentation en eau doit continuer d'incomber à l'Etat. Pour cette raison, l'eau doit figurer comme un bien public dans la constitution. A l'échelon cantonal, des projets adéquats sont aussi possibles: le canton du Jura en donne l'exemple puisqu'il a tiré le verrou sur la privatisation globale de ce secteur.

2.) La Suisse s'engage sur la scène internationale en faveur d'une convention de l'eau.

Au plan international, la rareté de l'eau constitue le problème majeur du XXI^e siècle. 1,4 milliard d'êtres humains n'ont aujourd'hui pas accès à l'eau potable. La pollution de ce bien essentiel est l'une des causes majeures de nombreuses maladies. Pour pouvoir pratiquer l'agriculture, l'homme exploite les nappes souterraines à des profondeurs toujours plus importantes avec des pompes toujours plus puissantes. Conséquence? Le niveau de ces nappes baisse partout sur la planète. La fertilité des sols diminue et il y a toujours moins d'eau pour l'irrigation. Ces phénomènes annoncent des pénuries alimentaires, la faim et des flux migratoires massifs. Les luttes pour la distribution de l'eau sont aujourd'hui déjà une source de conflits au Proche-Orient, en Afrique du Nord, en Asie et en Espagne.

Groupe de travail: „L'eau comme bien public“

c/o Communauté de travail Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/ Helvetas/ Caritas
Monbijoustrasse 31, case postale 6735, CH-3001 Berne
Tél. 031/390 93 30; fax 031/390 93 31; e-mail: rbaer@swisscoalition.ch

Pour sortir de l'impasse, certaines prônent la privatisation de l'alimentation en eau et de l'évacuation des eaux usées à l'échelle mondiale. Des groupes présents partout dans le monde voient dans ce bien essentiel une possibilité lucrative d'augmenter leur capital et alimentent aujourd'hui déjà des villes comme Manille, Djakarta, Ho-Chi-Minh-Ville, etc. Les Konzerns de l'eau se concentrent uniquement sur de grandes cités leur permettant de dégager de gros bénéfices. Négligé jusqu'ici, le secteur des eaux usées ne les intéresse pas, même dans les mégapoles, au même titre que les adductions d'eau en milieu rural. La technologie de pointe utilisée dans ce contexte empêche la recherche de techniques optimales adaptées aux conditions locales.

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale exercent des pressions sur les nations pauvres pour qu'elles privatisent leur alimentation en eau. Quelques-uns des Etats les plus démunis de la planète comme le Mozambique, le Bénin, le Niger, le Rwanda, le Honduras et le Yémen ont cédé à ces influences et privatisé leur système de distribution. Cette privatisation s'inscrit – ô ironie – dans le cadre de la nouvelle ligne de crédit du FMI baptisée «lutte contre la pauvreté et croissance». Mais l'eau privatisée ne réduit pas la pauvreté et le plus souvent les familles les plus nécessiteuses ne parviennent pas à la payer. Le mandat multifonctionnel de l'approvisionnement en eau a été unilatéralement axé sur la composante de l'économie de marché.

Les spécialistes suisses ont une longue expérience et des connaissances approfondies de l'alimentation en eau et de sa préparation. Notre pays jouit aussi d'une tradition humanitaire de plusieurs décennies. Il a construit des adductions d'eau et des installations sanitaires dans le cadre d'innombrables projets implantés dans les pays du Sud. Il est impérieux de poursuivre les efforts entrepris dans ce domaine.

La Suisse doit donc s'engager en faveur d'une convention internationale de l'eau articulée autour des grands axes suivants:

- Tout homme a le droit de disposer d'eau potable propre.
- L'eau est un bien commun et ne doit pas devenir un pur produit commercial en mains privées.
- Un tribunal d'arbitrage doit être institué pour servir de médiateur dans les conflits internationaux.
- Il faut tenir compte des droits d'utilisation traditionnels.
- La démocratie instaure les conditions optimales d'une politique équitable de l'eau.
- Il faut mettre fin au gaspillage des ressources hydriques.
- Il convient de lutter à l'échelle du globe contre la pollution des eaux.
- Il faut inscrire le principe du pollueur payeur dans le droit des eaux.

Berne, novembre 2001